

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE

1672 rue de Saint Priest

Parc Euromédecine

34097 MONTPELLIER CEDEX 5

Tél. 04 67 10 79 99 - Fax. 04 67 10 79 90

E.mail : ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr

Site : www.ergotherapiemontpellier.com

Scolarité 2012/2013

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

*Vous trouverez ci-dessous quelques précisions concernant l'ergothérapie, la scolarité et les conditions d'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie (conformément aux dispositions réglementaires **en vigueur à ce jour**).*

L'ERGOTHERAPIE

- L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui exerce dans les secteurs sanitaire, médicosocial et social en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire.

- L'ergothérapeute participe aux traitements des troubles de fonctionnement, des déficiences, des incapacités ou des handicaps de nature somatique, psychique ou intellectuelle, quelque soit l'âge de la personne.

- Son objectif est le maintien ou la récupération de l'autonomie d'une personne fragile, malade ou en situation de handicap. L'ergothérapie participe au maintien, à la récupération, à l'acquisition d'une autonomie individuelle, familiale, sociale, professionnelle afin de préserver les habitudes de vie et leur environnement en plaçant la personne en situation d'activité ou de travail proche de la vie quotidienne pour lui permettre d'être autonome dans son environnement habituel.

- L'ergothérapeute collabore avec la personne, son entourage, les différents intervenants du champ médical, social, médico-social, scolaire, professionnel...

- L'ergothérapeute, après avoir élaboré son diagnostic à partir de diverses évaluations motrices, psychologiques, relationnelles, cognitives, d'environnement :

- ❑ rééduque une personne pour améliorer les fonctions déficitaires et favoriser la restructuration globale de sa personnalité dans le cas de troubles psychiques ;
- ❑ réadapte une personne afin de développer ses capacités restantes en tenant compte des exigences de sa vie quotidienne, de ses besoins d'activité et de ses habitudes de vie ;
- ❑ participe à la réinsertion et la réhabilitation sociale de la personne par des conseils et des préconisations de solutions tant auprès des entreprises que des collectivités locales ou des différents promoteurs de l'environnement ;
- ❑ conseille la personne en situation de handicap ou son entourage, mais aussi des entreprises, des collectivités locales et différents promoteurs de l'environnement en proposant des solutions pratiques pour rendre un environnement accessible au plus grand nombre et favoriser l'intégration de la personne ;

- Les actes professionnels consistent en :

- ❑ la réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale ;
- ❑ l'organisation de soins et d'activités de jeu, d'expression, de gestes de la vie quotidienne, de loisirs ou de travail ;
- ❑ la réalisation d'appareillages (préventifs ou correcteurs) et le conseil en matériels, aides techniques palliatives ou préventives d'une perte de fonction ;
- ❑ des études de l'environnement humain et matériel de la personne et le suivi des projets d'aménagement.
- ❑ des actions d'éducation à la santé, de prévention et d'expertise ;

Ces activités peuvent être accomplies au domicile des patients. L'exercice professionnel est essentiellement salarié mais la pratique professionnelle en exercice indépendant se développe.

LA FORMATION

La scolarité dure trois années. Les cours, stages et travaux dirigés ont lieu du lundi matin au samedi midi. La présence aux stages, travaux dirigés et examens est obligatoire, aucune dérogation ne peut être accordée.

La capacité d'accueil en première année est de 75 étudiants.

Pour la scolarité 2012/2013, le coût des études sera de l'ordre de **5100 euros** éventuellement majoré en fonction des obligations légales survenant avant l'inscription définitive (**2400 euros devront être versés lors de la confirmation de votre inscription**). Pour les années suivantes, les frais de scolarité pourront être réévalués en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Si le Conseil Régional du Languedoc Roussillon accorde une subvention, celle-ci vient en déduction des droits d'inscription.

Le régime de l'Institut est celui de l'externat. Les étudiants de l'Institut de Formation en Ergothérapie bénéficient du régime étudiant : C.R.O.U.S., Sécurité Sociale étudiante et mutuelles complémentaires. Des bourses d'études peuvent être attribuées par le Conseil Régional. Après admission à l'Institut, le dossier de demande de bourse d'études devra être rempli, par l'étudiant, en ligne sur le site du Conseil Régional www.seformerenlanguedocroussillon.fr

LE CONTENU DE LA FORMATION

Les études préparatoires au Diplôme d'Etat d'ergothérapeute sont réparties sur trois ans. Elles comportent 794 heures de cours, 1206 heures de travaux dirigés et 1260 heures de stages à temps plein. Le temps de travail personnel de l'étudiant est évalué à 1888 heures sur les trois années.

L'enseignement se décompose en 6 domaines de savoirs :

Domaine 1 : Sciences humaines, sociales et droit

Domaine 2 : Sciences médicales

Domaine 3 : Fondements et processus de l'ergothérapie

Domaine 4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute

Domaine 5 : Méthodes de travail

Domaine 6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute

Ces différents domaines sont découpés en 46 Unités d'Enseignement (U.E.) dans lesquelles sont inclus les stages. Ces U.E. sont validées par l'obtention de Crédits ou ECTS (European Credit Transfer System). Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute est obtenu après validation de 180 ECTS (soit 60 ECTS par an). Il correspond, dans le système universitaire, à un grade licence.

L'ADMISSION

Les voies d'accès à la formation

Depuis l'arrêté du 5 juillet 2010, deux voies d'accès sont possibles pour intégrer la formation :

- en se présentant au concours d'entrée
- et/ou sans se présenter au concours d'entrée en demandant une dispense de scolarité (art.31) pour les titulaires d'un diplôme d'Etat de la santé, une licence ou les personnes ayant validé le 1^{er} cycle des études médicales et après examen d'un dossier comprenant un curriculum vitae et lettre de motivation, le titre de licence, le programme détaillé des études, les résultats scolaires, est à envoyer par la Poste à l'Institut. Aucun dossier adressé via Internet ne sera accepté. (Frais d'instruction de dossier : 120 euros)

Pour les personnes présentant ces deux modalités d'accès, le tarif est de 170 euros.

LE CONCOURS

Les conditions d'inscription

- Age : les candidats doivent être âgés d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée à l'Institut.
- Sont admis à se présenter au concours d'admission les candidats en possession de l'un des titres suivants :
 - ❖ Baccalauréat (*),
 - ❖ Titre admis en dispense (arrêté du 25-08-69 modifié et décret n°81-1221 du 31-12-81),
 - ❖ Expérience professionnelle justifiée de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale,
 - ❖ Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.).

(*) *Les candidats en classe de Terminale sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours ; leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du Baccalauréat.*

Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie se dérouleront à Montpellier le :

Samedi 2 juin 2012

Une convocation précisant le lieu et l'heure du début des épreuves sera adressée aux candidats inscrits. Pour des raisons d'ordre pratique, il nous est impossible d'organiser une session spéciale pour les candidats résidant dans les D.O.M./T.O.M. ; ces derniers devront obligatoirement se rendre à Montpellier pour passer ce concours.

Il comporte trois épreuves obligatoires écrites et anonymes ; la note zéro à l'une des épreuves est éliminatoire.

1. Tests psychotechniques écrits	Durée : 1 heure	Cotation 20 points
2. Epreuve de contraction de texte	Durée : 1 heure	Cotation 20 points
3. Epreuve de Biologie/Physique *	Durée : 1 heure	Cotation 20 points

** programme au verso*

A l'issue de ces épreuves, un classement sera établi pour les candidats admis par ordre de mérite dans la limite des places disponibles. Une liste d'attente sera publiée en même temps que la liste des admis. Les candidats admis devront confirmer leur acceptation dans un délai maximum de 10 jours.

Tout étudiant reçu au concours d'entrée de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier devra effectuer la totalité de sa scolarité à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.

Le dossier d'inscription

- ❖ Fiche d'inscription ci-jointe avec photo d'identité récente de **format standard**,
- ❖ Copie de la pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport seulement), **en cours de validité**
- ❖ Copie du baccalauréat ou titre admis en dispense (le relevé de notes du baccalauréat n'est pas accepté), ou attestation de scolarité pour les élèves en classe de Terminale,
- ❖ Un chèque de 120 euros en règlement des droits d'inscription au concours, à l'ordre de : Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier
- ❖ 4 timbres autocollants pour un envoi inférieur à 20 gr soit 0,60 euros actuellement (susceptible de modification) – **ne pas fournir d'enveloppes timbrées**
- ❖

Date limite de l'inscription : 22 mai 2012

Tout dossier incomplet sera rejeté ~

PROGRAMME REGISSANT LE CONCOURS D'ENTREE

Concours du 2 juin 2012

(Circulaire DGS/SD 2C n°2002-564 du 20 novembre 2002)

I. Programme de biologie

Le programme de l'épreuve de biologie porte sur les points suivants de la seule partie des sciences de la vie du programme des sciences de la vie et de la Terre des classes de première et terminale, série scientifique.

A. Points issus de première scientifique

Toute la partie « science de la vie » (thème général : des phénotypes à différents niveaux d'organisation du vivant) à l'exclusion de toute la partie « science de la Terre » du programme de « sciences de la vie et de la Terre » de première, série scientifique.

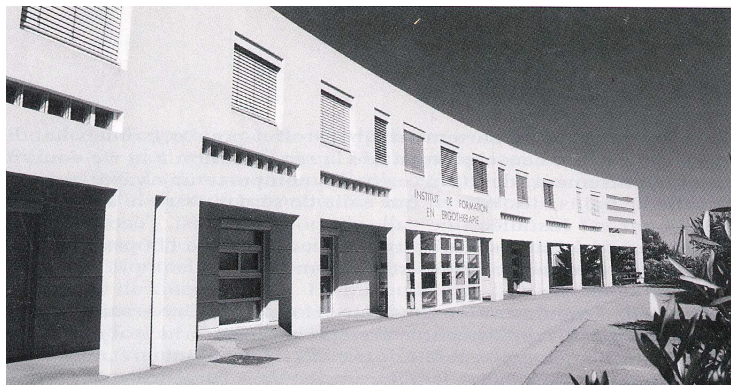
B. Points issus de terminale scientifique

Parmi les parties issues de « l'enseignement obligatoire » à l'exclusion de toutes les parties de l'enseignement dit de « spécialité » du programme de « sciences de la vie et de la Terre » de terminale, série scientifique :

- la partie 1-2 : parenté entre êtres vivants actuels et fossiles-phylogénèse-évolution
- la partie 1-3 : stabilité et variabilité des génomes et évolution
- la partie 1-6 : procréation
- la partie 1-7 : immunologie

II. Programme de physique (*les notions de chimie ne sont pas au programme*)

Le programme des épreuves de physique porte sur l'intégralité du programme de première et terminale, série scientifique.



* * *

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE

1672 rue de Saint Priest

Parc Euromédecine

34097 MONTPELLIER CEDEX 5

Tél. 04 67 10 79 99 - Fax. 04 67 10 79 90

Courriel : ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr

Site : www.ergotherapiemontpellier.com

**CONCOURS D'ENTREE
Samedi 2 Juin 2012**

* * *

FICHE D'INSCRIPTION

A remplir lisiblement en LETTRES CAPITALES

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse actuelle :

.....

.....

Tél : Fixe : Portable :

E-mail :

sollicite mon inscription au concours d'entrée du **samedi 2 juin 2012** à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.

Fait à :

Le :

Signature :

Adresse * :

.....

.....

Tél :

* Adresse complète à laquelle devront être envoyés la convocation (début mai 2012) et les résultats du concours (fin juin-début juillet 2012)

N'oubliez pas de joindre les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier, indiquées sur la circulaire.

- Tout dossier incomplet sera rejeté -